



FICHE PROCEDURE Accidents liés à la foudre

Équipier
Au VSAV
MAJ-05-2024

Prise en charge de la victime :

Mettre en sécurité de la victime.

En cas de risque de sur accident par foudroiement ou lié au milieu hostile (chute de pierres, etc.), il conviendra de réaliser une extraction d'urgence.

- Appliquer la conduite à tenir en cas d'arrêt cardiorespiratoire.
- Appliquer la conduite à tenir en cas d'hypothermie avérée et /ou de prévention de l'hypothermie.
- Si la victime présente des troubles neurologiques (sensibilité et/ou motricité) :
 - Il est peut-être difficile de rattacher le déficit à l'effet de foudre ou à un éventuel traumatisme post-chute,
 - Appliquer la conduite à tenir en cas de traumatisme du dos et du cou.
- Si la victime présente des brûlures :
 - Appliquer la procédure face à des brûlures thermiques.
- Si la victime présente un trouble de conscience :
 - Appliquer la conduite à tenir face à un trouble de conscience.

Rappels de sécurité :

En cas de risque persistant de foudre, il convient de respecter les règles suivantes afin d'intervenir avec un minimum de risque :

- Porter un casque de protection.
- Respecter une distance entre individus > 3 m.
- Progresser en faisant des petits pas.
- Protéger les moyens de communication (radios et téléphone) au fond du sac.
- S'éloigner des arêtes, des sommets, des arbres isolés.
- Éviter les clairières.

En montagne, s'installer dans un cône de protection dont le rayon est égal à la hauteur du pic qui domine la zone et s'éloigner de la paroi de plus d'un mètre.

- Dans une grotte.
- Ne pas se mettre à l'entrée, mais au fond et à distance des parois.

Quand le risque de foudre est élevé :

- Se tenir en position assise en boule sur un sac ou sur une corde.
- Se délester du matériel métallique conducteur.